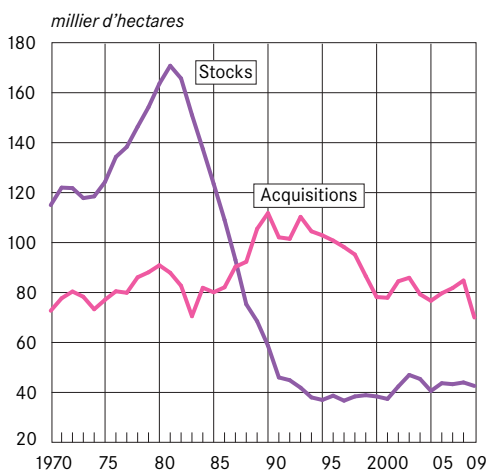


Actions sur les structures

Les missions des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (Safer) initialement centrées sur la réorganisation des exploitations pour une agriculture plus productive se sont élargies aux exigences de gestion durable des espaces ruraux en lien avec les collectivités locales. Les principaux outils d'intervention des Safer (27 en France) sont l'acquisition et la rétrocession de biens fonciers ruraux, qui peuvent être des propriétés bâties ou non bâties. Lors d'une mise en vente d'un bien par un propriétaire, les Safer peuvent disposer d'un droit de préemption. Ce droit s'exerce généralement après celui du fermier et les droits de préemption publique et n'existe pas pour les échanges, les successions, les petits jardins familiaux et certaines transactions forestières.

En 2009, les Safer ont acquis environ 70 000 hectares et en ont rétrocedé environ 74 000. Les rétrocessions de terrains agricoles participent à l'installation des jeunes et l'agrandissement des structures existantes. La superficie moyenne des opérations tend à diminuer, un peu plus rapidement pour les acquisitions que pour les rétrocessions. Pour ce qui est des terrains rétrocedés, cette baisse concerne autant le phénomène d'installation que celui d'agrandissement. Par ailleurs, une partie des terrains rétrocedés fait l'objet d'une affectation à des usages non agricoles.

Activité des Safer

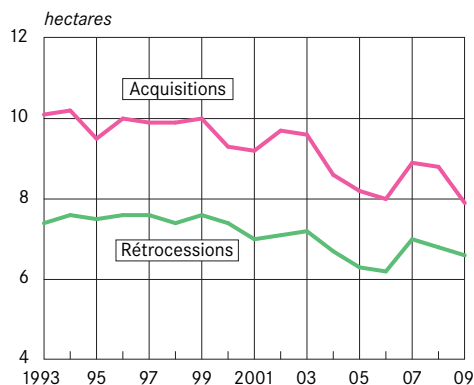


	1990	2000	2005	2009	Cumul depuis 1961
<i>millier d'hectares</i>					
Acquisitions ⁽¹⁾	112	78	77	70	3 729
Rétrocessions ⁽¹⁾	122	79	77	74	3 598
dont installations	32	33	31	27	...
agrandissements	69	31	23	22	...
Stocks	59	38	41	43	///

(1) Au 31 décembre de chaque année.
Champ : France métropolitaine.
Source : SCAFR-FNSafer.

Surface moyenne par opération (ha)

Acquisitions et rétrocessions



Source : SCAFR-FNSafer.

Rétrocessions à l'installation et à l'agrandissement

	2000	2005	2009
<i>surface moyenne (ha)</i>			
Installations	21	17	16
Agrandissements	11	8	8

Actions sur les structures

Entre 1997 et 2010, les prix des terres labourables et des prairies naturelles libres de toute location en France métropolitaine ont augmenté de 66 % en euros courants et de 35 % en euros constants. Cette hausse s'est toutefois ralentie à partir du milieu des années 2000. En 2010, la progression est de 2 % en euros courants et 1,5 % en euros constants, contre une progression annuelle moyenne de respectivement 4 % et 2,3 % sur la période 1997-2010.

La hausse des prix a été favorisée par un repli des taux d'intérêt réels et une forte présence de non-agriculteurs sur le marché, jusqu'au milieu des années 2000. Les évolutions de prix ont été surtout tributaires des aléas des revenus agricoles, à la hausse comme en 2008 ou à la baisse comme en 2009.

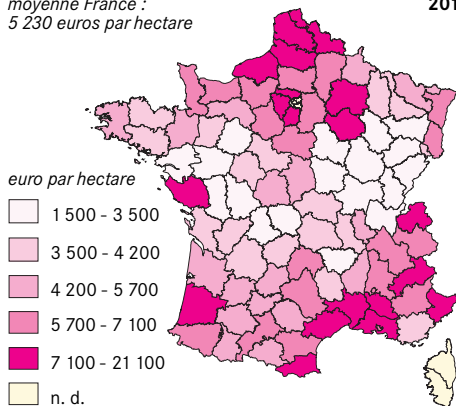
L'hétérogénéité des prix selon les zones est forte, entre 1 560 et 20 100 euros/ha. Les prix des meilleures terres arables atteignent 8 000 à 10 000 euros/ha comme dans les départements du nord du Bassin Parisien, mais les prix les plus forts sont ceux des zones urbanisées et touristiques.

Pour les vignes, les valeurs des vignobles de Champagne et surtout de Cognac poursuivent leur hausse avec des marchés toujours porteurs malgré la crise de 2009. Les autres vignes d'appellation continuent leur reprise amorcée en 2007. En revanche, les autres vignes ne connaissent qu'une progression limitée, de 0,6 % entre 2009 et 2010, dans la continuité des quinze dernières années.

Prix des terres agricoles

moenne France :
5 230 euros par hectare

2010

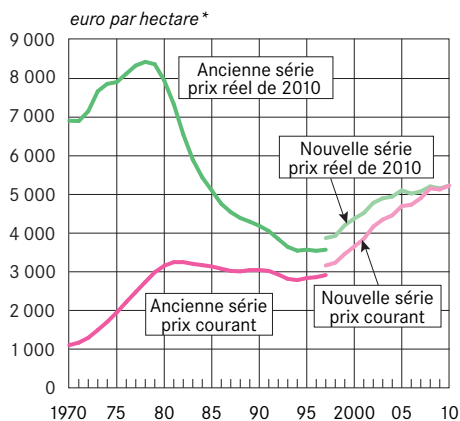


Champ : ensemble des terres labourables et prairies naturelles libres à la vente de plus de 0,7 ha.

Sources : Safer, Agreste, Terres d'Europe-Scafr.

Télécharger les données au format tableau

Prix des terres agricoles



* Prix des terres et prés libres.

	1980	1991	1997	2000	2009	2010
Terres et prés						
<i>euro par hectare (prix courant)</i>						
Terres libres ancienne série	3 157	3 022	2 915			
Terres libres nouvelle série			3 162	3 652	5 129	5 232
Terres louées nouvelle série			2 409	2 649	3 477	3 622
Vignes						
<i>millier d'euros par hectare (prix courant)</i>						
Vignes d'appellation ancienne série	16,9	40,1				
Vignes d'appellation nouvelle série	42,3	44,1	65,0	93,1	95,2	
dont						
<i>champagne</i>	179,6	259,7	416,7	850,2	868,2	
<i>autres AOP</i>	34,0	31,2	43,9	47,8	49,0	
Autres vignes ancienne série	5,8	12,1				
Autres vignes nouvelle série			15,4	12,5	12,9	14,6
dont						
<i>vignes pour eaux de vie d'appellation</i>	28,6	19,4	15,1	26,5	27,6	
<i>autres vignes</i>	11,0	10,2	12,2	10,6	10,6	

Champ : ensemble des terres labourables et prés (de plus de 0,7 ha pour les terres libres à la vente).

Sources : Safer, Agreste, Terres d'Europe-Scafr-Inra.

Volume des transactions des terres et prés

Mode de faire-valoir Profession de l'acquéreur	1995			2010		
	Terres libres	Terres louées	Ensemble	Terres libres	Terres louées	Ensemble
<i>millier d'hectares</i>						
Toutes professions	118,2	112,7	230,9	71,5	99,9	171,4
dont agriculteurs	84,6			47,9		
% de SAU échangée			0,9			0,7

Champ : terres et prés non bâti. Ventes des Safer incluses.

Sources : Safer, Agreste, Terres d'Europe-Scafr.

Actions sur les structures

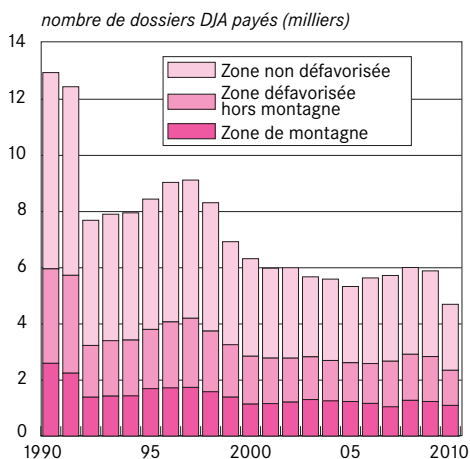
Les aides à l'installation, financées par l'État et par l'Union européenne, visent à faciliter les reprises et les créations d'exploitations agricoles. La dotation d'installation aux jeunes agriculteurs (DJA) et les prêts à moyen terme spéciaux aux jeunes agriculteurs (prêts MTS-JA) permettent notamment de compléter la trésorerie et de financer les investissements d'installation. Les candidats à la DJA doivent satisfaire à certaines conditions en matière d'âge et de formation générale et professionnelle qui ont été sensiblement assouplies en 2009. Ils doivent par ailleurs démontrer la viabilité économique de leur projet.

Le nombre de décisions d'octroi d'aides à l'installation, qui était stable depuis 2001 a connu une baisse en 2009, vraisemblablement pour des raisons conjoncturelles, mais reste supérieur à 5 000 dossiers.

Les montants de DJA font l'objet d'une majoration en zone présentant un handicap naturel. Ils sont attribués dans les limites suivantes : 16 500€ à 35 900€ en zone de montagne, 10 300€ à 22 400€ en zone défavorisée hors montagne et 8 000€ à 17 300€ en zone de plaine.

En 2010, 80 millions d'euros ont été versés au titre de la DJA. Les aides publiques afférentes aux prêts bonifiés représentent un montant de 52 millions d'euros.

Aide à l'installation



1990 2000 2005 2010

Aide à l'installation des jeunes agriculteurs

	1990	2000	2005	2010
Dossiers examinés favorablement en CDOA	12 487	6 602	5 908	5 062
<i>Dotation aux jeunes agriculteurs⁽¹⁾</i>				
Zone de montagne	2 588	1 136	1 229	1 087
Zone défavorisée hors montagne	3 364	1 705	1 381	1 247
Zone non défavorisée	6 987	3 473	2 714	2 345
Total	12 939	6 314	5 324	4 679

million d'euros

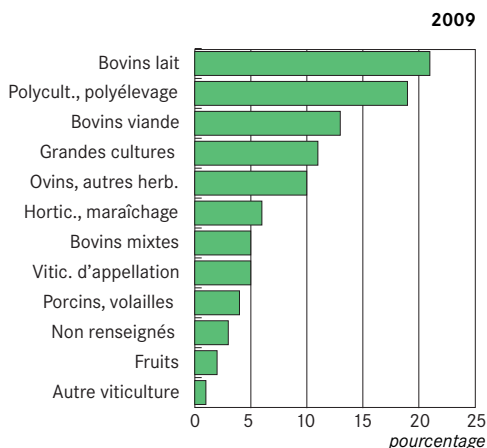
Montant de la DJA	170	105	126	80
Prêts spéciaux d'installation	661	533	365	468

(1) Nombre de dossiers première fraction mise en paiement, ou versement unique à partir de 2007.

Champ : France y compris les Dom.

Sources : DGPAAT, ASP.

Dossiers DJA payés, par orientation



Champ : France non compris les Dom.

Source : ASP.

	1990	2000	2005	2010
%				
Grandes cultures	17	11	12	11
Horticulture, maraîchage	5	4	4	6
Viticulture d'appellation	5	9	6	5
Autre viticulture	1	3	2	1
Fruits	2	2	3	2
Bovins lait	26	29	23	21
Bovins viande	13	10	13	13
Bovins mixtes	1	5	5	5
Ovins, autres herbivores	6	7	10	10
Porcins, volailles	6	5	3	4
Polyculture, polyélevage	18	15	19	19
Non renseignés				3
Ensemble	100	100	100	100

Actions sur les structures

Après avoir connu une hausse, la part des installations aidées en dehors du cadre familial se stabilise autour de 30%. Ces installations recouvrent des situations variées allant des urbains sans lien préalable avec l'agriculture aux enfants d'agriculteurs s'installant sur d'autres territoires. Le fait de s'installer en dehors du cadre familial est l'un des critères possibles de majoration de la dotation d'installation aux jeunes agriculteurs (DJA) à l'échelle départementale. Il a été introduit pour inciter l'arrivée de nouveaux agriculteurs et favoriser le renouvellement des exploitants agricoles que les reprises par les personnes issues du milieu ne suffisent plus à assurer.

Dans approximativement 2 cas sur 3, les installations aidées concernent des structures d'exploitations sociétaires.

Depuis le milieu des années 1990 la part des femmes dans les bénéficiaires des aides à l'installation est stable et oscille autour de 20%. L'installation aidée se fait généralement plus tard chez les femmes que chez les hommes ce qui traduit des dynamiques différentes en matière d'entrée dans l'activité agricole. En effet, en 2010, l'âge moyen des bénéficiaires était de 28 ans pour les hommes et de 32 ans pour les femmes. Il est à noter que l'obtention de la DJA n'est pas une condition indispensable à l'installation.

Bénéficiaires des aides à l'installation par genre

	1995	2000	2005	2009	2010
	%				
Hommes	80	79	79	79	78
Femmes	20	21	21	21	22
Total	100	100	100	100	100

Source : ASP.

Télécharger les données au format tableur

Installations par forme juridique

	2008	2009	2010
	%		
Individuelles	35,6	34,5	34,5
Sociétaires	64,4	65,5	65,5
Total	100	100	100

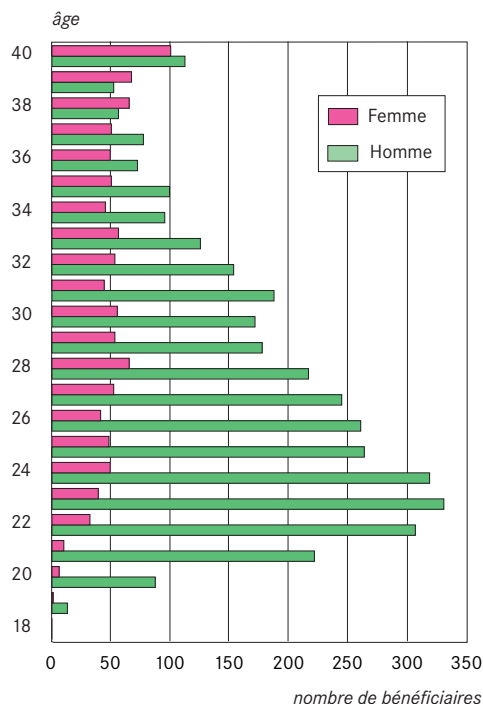
Source : DGPAAT.

Cadre de l'installation

	1998	2000	2009	2010
	%			
Cadre familial	75,4	70,2	70,5	72,1
Hors cadre familial	24,6	29,8	29,5	27,9
Total	100	100	100	100

Sources : ASP, DGPAAT.

Pyramide des âges des bénéficiaires de la DJA



Source : ASP.

Actions sur les structures

Afin de maintenir l'activité agricole dans les zones défavorisées, des indemnités compensatoires de handicap naturel (ICHN), cofinancées par l'Union européenne, sont attribuées aux agriculteurs dans le cadre du second pilier de la PAC. Ces aides sont destinées à compenser les coûts supplémentaires ainsi que les pertes de revenu subies en raison du handicap de la zone concernée (altitude, pentes, sols, climat et handicaps spécifiques).

Depuis 2001, le niveau de l'aide est calculé en fonction des surfaces fourragères, mais aussi de certaines productions végétales dans les zones sèches de montagne et les zones défavorisées des Dom. Afin d'encourager des pratiques favorables à l'environnement, le chargement de l'exploitation, en unités de gros bétail (UGB) est encadré. Enfin, les montants par hectare sont différenciés selon les quatre grands types de zones défavorisées : haute-montagne, montagne, piémont et zone défavorisée simple.

Pour l'année 2009, la totalité des paiements de l'ICHN s'élevait à 517 millions d'euros dont 283 issus de fonds européen (FEADER). Trois régions (Auvergne, Midi-Pyrénées et Rhône-Alpes) concentraient 56 % de cette enveloppe, et 78 % en revenaient aux agriculteurs de montagne.

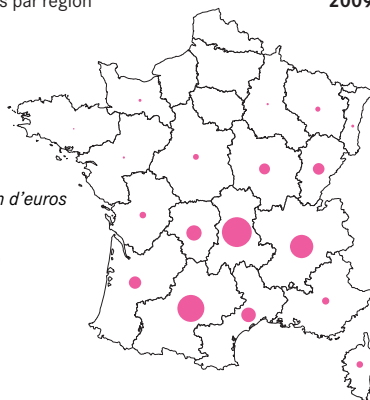
Le nombre de bénéficiaires baisse de 2 à 3 % par an tandis que le montant total des aides augmente au même taux. Finalement, le montant moyen versé par exploitation s'est élevé de 5 % par an entre 2001 et 2009 passant de 3 750 à 5 600 euros.

Indemnités compensatoires de handicaps naturels (ICHN)

Montants par région

2009

ICHN en million d'euros



1990 2001 2008 2009

millier

Nombre de bénéficiaires 159 113 94 93

million d'euros

Coûts des aides 281 426 511 517

millier d'hectares

Surfaces primées /// 4 386 4 272 4 160

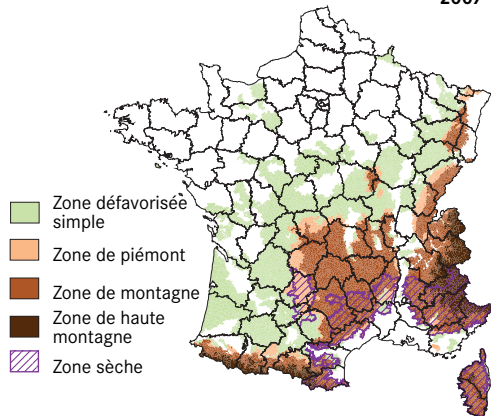
euro

Montant moyen de l'aide par bénéficiaire 1 772 3 760 5 413 5 589

Source : ASP (les montants sont relatifs aux campagnes et non aux années civiles).

Zones défavorisées

2007



En 2007, selon l'enquête structure (Agreste), les zones défavorisées comptaient au total 215 400 exploitations.
Source : MAAPRAT - DGPAAT.

l'ICHN et les zones défavorisées

2009

	Haute montagne	Montagne	Piémont	Zone défavorisée simple
--	----------------	----------	---------	-------------------------

millier

Nombre de bénéficiaires 3,1 50,0 11,8 27,5

million d'euros

Coûts des aides 35 372 40 70

millier d'hectares

Surfaces primées 140 2 255 505 1 259

euro

Montant moyen de l'aide par bénéficiaire 11 153 7 447 3 336 2 558

euro

Montant moyen de l'aide par ha primé 249 165 78 56

Les données de chacune des 4 zones défavorisées haute-montagne, montagne, piémont et zone simple intègrent celles de leur zone sèche.
Source : ASP.